



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Réaction à la Politique du médicament

Un pas dans la bonne direction

QUÉBEC, le 1^{er} février 2007 – À la suite de l'annonce du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Philippe Couillard, d'étendre la gratuité des médicaments à toutes les personnes assistées sociales et aux personnes âgées qui reçoivent au moins 94% du supplément de revenu garanti, le Collectif pour un Québec sans pauvreté se réjouit pour toutes ces personnes et particulièrement pour celles sans contraintes sévères à l'emploi qui regagnent enfin la gratuité des médicaments, perdue en 1997 lors de l'instauration de l'assurance médicaments. Ces personnes ont une préoccupation de moins : elles pourront enfin se procurer les médicaments prescrits par leur médecin sans être obligées de couper ailleurs dans leur maigre budget.

Cependant, l'annonce d'aujourd'hui ne répond pas entièrement à la revendication du Collectif : accorder la gratuité des médicaments à toutes les personnes dont les revenus sont inférieurs à 12 000 \$/an, quelle que soit la source de ces revenus. Ces personnes ont des revenus insuffisants pour couvrir leurs besoins essentiels. Comme elles vivent dans la pauvreté, qui est une cause majeure de la maladie, elles sont plus susceptibles d'être malades, de souffrir de diabète, d'hypertension, d'asthme, de pneumonie, d'anxiété, etc. À moins de 12 000 \$ par an, il n'est pas possible d'avoir accès aux médicaments prescrits sans couper dans les besoins essentiels. Le gouvernement le reconnaît implicitement en accordant la gratuité aux personnes ayant 94% ou plus du supplément de revenu garanti. Il faut étendre cette protection à toutes les personnes qui ont ce même niveau de revenu : touTEs les citoyenNEs ont les mêmes droits. On pense ici aux étudiantEs, aux travailleurs et aux travailleuses à faible revenu, aux personnes qui reçoivent des pensions de toutes sortes, etc.

Ne pas accorder la gratuité des médicaments à ces personnes les empêche de participer à part entière à la société par un emploi rémunéré ou par une implication sociale. TouTEs les QuébécoisEs sont donc perdantEs.

Le Collectif rappelle au ministre la demande de rencontre qu'il lui a envoyée la semaine dernière. Il désire examiner avec lui comment, après avoir accordé la gratuité à toutes les personnes à l'aide sociale, on fera l'étape suivante : la gratuité pour toutes les personnes dont les revenus sont de 12 000 \$/an ou moins.

- 30 -

Renseignements : Ian Renaud-Lauzé (en remplacement temporaire de Solène Tanguay), responsable des communications. Cellulaire : 418-254-7238. Courriel : communications@pauvrete.qc.ca. Site Internet : www.pauvrete.qc.ca